



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE MONTPELLIER**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Montpellier, tenue à la mairie le 5 novembre 2018 à 19 h 30 et à laquelle sont présents les membres du conseil :

Monsieur Bernard Riopel
Madame Diane Thibault

Monsieur Jean-Guy Périard
Madame Ghislaine Jean

Absent : Monsieur Pier-Carl Bédard

Formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Stéphane Séguin.

Est également présente la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Manon Lanthier.

ORDRE DU JOUR

1. CONSEIL MUNICIPAL
 - 1.1 Ouverture de l'assemblée
 - 1.2 Adoption de l'ordre du jour
 - 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2018 et de la séance extraordinaire du 30 octobre 2018
 - 1.4 Dépôt de l'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales au 30 septembre 2018
 - 1.5 Dépôt selon la Loi des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal
 - 1.6 Questions du public

2. ADMINISTRATION ET FINANCES
 - 2.1 Adoption des comptes à payer
 - 2.2 Dépôt et adoption – Politique de gestion des ressources humaines
 - 2.3 Congé des Fêtes 2018-2019
 - 2.4 Autorisation de payer la facture n° 32006 d'Asphalte Raymond inc.
 - 2.5 Autorisation de payer la facture n° 32008 d'Asphalte Raymond inc.
 - 2.6 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 09-2018 déterminant la tarification 2019 pour le financement de certains biens , services et activités de la municipalité
 - 2.7 Autorisation de payer la facture n° 773 Construction Edelweiss inc.
 - 2.8 Questions du public
3. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 3.1 Rapport du directeur de la sécurité publique
 - 3.2 Addenda à l'entente intermunicipale concernant le service de formation régional des pompiers de la MRC de Papineau
 - 3.3 Achat d'équipement pour le service incendie
 - 3.4 Adoption – Règlement 08-2018 règlement sur les feux extérieurs
 - 3.5 Embauche d'un pompier à temps partiel
 - 3.6 Achat d'un véhicule hors route (VTT) – Programme d'aide financière au bénéfice des municipalités régionales de comté (MRC)
 - 3.7 Questions du public
4. TRAVAUX PUBLICS ET AQUEDUC
 - 4.1 Rapport du directeur des travaux publics et aqueduc
 - 4.2 Aide financière - Programme d'aide à la voirie locale - travaux rue Florimont
 - 4.3 Questions du public
5. HYGIÈNE DU MILIEU



6. URBANISME ET ENVIRONNEMENT
 - 6.1 Rapport de l'inspecteur en urbanisme et environnement
 - 6.2 Comité consultatif en urbanisme et en environnement (CCUE) procès-verbal de la réunion du comité
 - 6.3 Réforme cadastrale - Mandat à Me Louis-Philippe Robert, notaire pour l'enregistrement des titres de propriété
 - 6.4 Autorisation de paiement – Firme Écophylle
 - 6.5 Questions du public
7. LOISIRS, CULTURE, ET VIE COMMUNAUTAIRE
 - 7.1 Gratuité du centre communautaire – Guignolée 2018
 - 7.2 Demande de gratuité du centre communautaire – Cours de danse country en couple
 - 7.3 Achat d'un panneau solaire
 - 7.4 Questions du public
8. AFFAIRES NOUVELLES
9. DIVERS
10. CORRESPONDANCE
 - 10.1 Levée de fonds annuelle pour la Coopérative de santé du nord de la Petite-Nation
 - 10.2 Contre-offre pour achat de terrain – matricule 0880-95-9909
 - 10.3 Remerciement du Club Quad Petite-Nation
 - 10.4 Questions du public
11. QUESTIONS DU PUBLIC
12. LEVÉE DE LA SÉANCE



1. CONSEIL MUNICIPAL

1.1 Ouverture de l'assemblée

Après un moment de réflexion, Monsieur Stéphane Séguin, maire, déclare la séance ouverte à 19 h 30.

1.2 Adoption de l'ordre du jour

2018-11-232

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Périard

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté;

ET QUE le point « Divers » demeure ouvert.

Adoptée à l'unanimité.

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2018 et de la séance extraordinaire du 30 octobre 2018

2018-11-233

Il est proposé par Madame Ghislaine Jean

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2018 et de la séance extraordinaire du 30 octobre 2018.

Adoptée à l'unanimité.

1.4 Dépôt de l'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales au 30 septembre 2018

2018-11-234

CONSIDÉRANT les dispositions du Code municipal, Madame Manon Lanthier, directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport financier en date du 30 septembre 2018;

EN CONSÉQUENCE :



Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE ce conseil approuve tel que déposé l'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales au 30 septembre 2018.

Adopté à l'unanimité.

1.5 Dépôt selon la Loi des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal

Comme prévu par la Loi, tout membre du Conseil a l'obligation de déclarer ou de mettre à jour la déclaration d'intérêts pécuniaires en déclarant, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de son élection, tout changement significatif apporté aux renseignements contenus dans sa déclaration, au moyen d'un avis écrit remis à la directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité.

Le Maire, Stéphane Séguin, les Conseillères Diane Thibault et Ghislaine Jean, les Conseillers Bernard Riopel et Jean-Guy Périard déclarent, par un avis écrit et signé, leurs intérêts pécuniaires, lequel est déposé pour chacun d'entre eux lors de la présente séance ordinaire du Conseil.

Ces documents sont déposés aux archives de la Municipalité de Montpellier.

1.6 Questions du public

2. ADMINISTRATION ET FINANCES

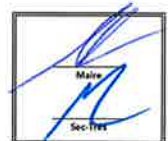
2.1 Adoption des comptes à payer

2018-11-235

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE ce conseil municipal approuve la liste des comptes ci-après et qui apparaissent en annexe sous le numéro 2018-11.01 et que le maire, Monsieur Stéphane Séguin et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Manon Lanthier soient autorisés à les payer à même les fonds de la Municipalité :

- Liste des comptes à payer pour la période du 23 septembre 2018 au 27 octobre 2018 totalisant 186 536,95 \$;



- Transactions bancaires pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2018, totalisant 61 027,84 \$.

ET QUE les dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation de pouvoir et qui sont incluses dans cette liste soient par la même occasion approuvées.

CERTIFICAT DE CRÉDIT

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Manon Lanthier, certifie que les crédits sont disponibles pour couvrir les dépenses projetées par le conseil municipal.


Manon Lanthier, directrice générale et
secrétaire-trésorière

Adoptée à l'unanimité.

2.2 Dépôt et adoption – Politique de gestion des ressources humaines

2018-11-236

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite se doter d'une politique de gestion des ressources humaines en conformité notamment avec la législation en vigueur;

CONSIDÉRANT l'étude de cette Politique par les élus préalablement à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les élus ont eu l'occasion de poser leurs questions et qu'ils renoncent à sa lecture séance tenante;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte la Politique de gestion des ressources humaines telle que rédigée;

ET d'autoriser Monsieur Stéphane Séguin, maire, et Madame Manon Lanthier, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité.

2.3 Congé des Fêtes 2018-2019

2018-11-237

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de définir la période durant laquelle les bureaux municipaux seront fermés;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Ghislaine Jean

ET RÉSOLU que les bureaux municipaux seront fermés du 24 décembre 2018 au 4 janvier 2019 inclusivement;

QU'UN avis public indiquant la période de fermeture soit publié dans les endroits prévus.

Adoptée à l'unanimité.

2.4 Autorisation de payer la facture n° 32006 d'Asphalte Raymond inc.

2018-11-238

CONSIDÉRANT QU'une aide financière a été accordée à la Municipalité dans le cadre du Programme d'infrastructure Québec-Municipalité, Municipalité amie des aînés;

CONSIDÉRANT QUE l'asphaltage du stationnement du centre communautaire a été effectué;

CONSIDÉRANT la soumission d'Asphalte Raymond au montant de vingt mille cinq cent quatre-vingts dollars (20 580 \$) plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Périard

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

QUE ce conseil autorise le paiement de la facture no 32006 à Asphalte Raymond inc.

Adoptée à l'unanimité.

2.5 Autorisation de payer la facture n° 32008 d'Asphalte Raymond inc.

2018-11-239

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a conclu avec la MRC de Papineau un protocole d'entente pour un projet dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) 2017-2018;

CONSIDÉRANT QUE le projet consistait à la réfection de sections de la route # 3 jusqu'à l'accueil Mulet;

CONSIDÉRANT QU'en lien avec ce projet la Municipalité a reçu la facture no 32008 d'Asphalte Raymond Inc pour l'achat de tout-venant et de pierre nette au montant de sept mille deux cent trois dollars et cinquante-sept cents (7 203,57 \$) plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Périard

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

QUE ce conseil autorise le paiement à Asphalte Raymond inc.

Adoptée à l'unanimité.

2.6 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 09-2018 déterminant la tarification 2019 pour le financement de certains biens , services et activités de la municipalité

Madame la conseillère, Diane Thibault, donne avis de motion qu'il sera présenté, lors d'une séance subséquente de ce Conseil, le règlement n° 09-2018 règlement déterminant la tarification 2019 pour le financement de certains biens, services et activités de la municipalité.

Une copie du règlement 08-2018 est disponible pour les gens dans la salle, de plus, un dépôt est fait séance tenante, comme prévu à l'article 445 du *Code municipal du Québec*.



Madame Diane Thibault, conseillère

2.7 Autorisation de payer la facture n° 773 Construction Edelweiss inc.

2018-11-240

CONSIDÉRANT QUE l'adjudication du contrat pour la fourniture et la pose de matériaux de béton bitumineux a été octroyé à Construction Edelweiss inc. par la résolution 2018-06-125;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été effectués sur le territoire;

CONSIDÉRANT la facture n° 773 de Construction Edelweiss au montant de quarante-huit mille sept cent trente-neuf dollars et soixante-dix cents (48 739,70 \$) plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Périard

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

QUE ce conseil autorise le paiement à Construction Edelweiss inc.

Adoptée à l'unanimité.

2.8 Questions du public

3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1 Rapport du directeur de la sécurité publique

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport du directeur de la sécurité publique pour le mois d'octobre 2018.

3.2 Addenda à l'entente intermunicipale concernant le service de formation régional des pompiers de la MRC de Papineau

2018-11-241

CONSIDÉRANT QUE les objectifs des municipalités locales et de la MRC sont de bénéficier d'un service régional de formation accessible et adaptée aux besoins des

services de sécurité incendie du territoire en fonction, notamment, de la proximité du service de formation et d'un coût abordable pour les municipalités locales;

CONSIDÉRANT les pouvoirs accordés aux municipalités locales pour conclure une entente par laquelle elles délèguent à la municipalité régionale de comté dont le territoire comprend le leur, l'exercice de tout ou partie d'un domaine de leur compétence conformément aux articles 569.0.1 et suivants du *Code municipal du Québec*;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2016-01-007, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 27 janvier 2016, relative à l'adoption de l'entente intermunicipale concernant la mise en place d'un service régional de formation des pompiers sur le territoire de la MRC 2016-2018 tel que déposé, incluant les documents afférents conformément à l'article 569 et suivants du *Code municipal du Québec*;

CONSIDÉRANT la résolution numéro CA-2018-10-328, adoptée lors de la séance spéciale du Comité administratif de la MRC de Papineau tenue le 30 octobre 2018, laquelle adopte le projet d'addenda à l'entente intermunicipale concernant la mise en place d'un service régional de formation des pompiers sur le territoire de la MRC tel que déposé, incluant les documents afférents en vue d'une délégation de compétence en cette matière;

CONSIDÉRANT QUE cet addenda a pour but de prolonger ladite entente pour une période d'un (1) an;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Montpellier adoptent le projet d'addenda à l'entente intermunicipale concernant l'offre d'un service régional de formation des pompiers sur le territoire de la MRC, conformément à l'article 569 et suivant du *Code municipal du Québec*;

QUE Monsieur Stéphane Séguin, maire, et Madame Manon Lanthier, directrice générale et secrétaire-trésorière soient et sont mandatés à signer ledit addenda à l'entente intermunicipale suite à son adoption par la MRC;

ET QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit et est mandaté pour assurer les suivis de la présente décision, notamment en acheminant la résolution à la MRC avant le 20 novembre 2018.

Adoptée à l'unanimité.

3.3 Achat d'équipement pour le service incendie

2018-11-242

CONSIDÉRANT QU'une somme était prévue au budget 2018 pour faire l'achat de deux (2) habits de combat pour le service incendie;

CONSIDÉRANT la soumission de l'Arsenal no SOUM042502 en date du 19 octobre 2018, au montant de trois mille trois cents dollars (3 300 \$) plus les taxes applicables pour l'achat de deux (2) habits de combat plus les frais de transport;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise l'achat et le paiement de deux (2) habits de combat selon la soumission ci-dessus mentionnée.

Adoptée à l'unanimité.

3.4 Adoption – Règlement 08-2018 règlement sur les feux extérieurs

2018-11-243

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE les feux d'herbes, de broussailles ou autres qui échappent au contrôle constituent un danger pour les habitations et la forêt;

ATTENDU QU'allumer un feu ne doit pas constituer une nuisance pour le voisinage ni créer un risque plus élevé d'incendie;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire rendre obligatoire l'obtention d'un permis pour l'exécution de certains types de feux en plein air;

ATTENDU QUE le règlement uniformisé SQ 06-003 vient en complément du présent règlement;



ATTENDU QU'UN avis de motion a dûment été donné lors de la séance régulière du 1^{er} octobre 2018;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 08-2018 sur les feux extérieurs de la Municipalité de Montpellier soit adopté;

ET QUE le texte dudit règlement soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité.

3.5 Embauche d'un pompier à temps partiel

2018-11-244

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est continuellement en recrutement pour combler des postes de pompiers à temps partiel;

CONSIDÉRANT l'intérêt de Monsieur Maxime Desrochers de joindre la brigade incendie;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Desrochers est pompier au Lac Simon et détient un diplôme d'études professionnel en intervention en sécurité incendie ce qui est un atout pour la Municipalité;

CONSIDÉRANT les recommandations favorables de Monsieur Marc St-Denis, directeur de la sécurité publique;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Périard

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte la candidature de Monsieur Maxime Desrochers à titre de pompier à temps partiel;

ET QUE la rémunération soit aux taux horaires en vigueur pour l'année 2018.

Adoptée à l'unanimité.



3.6 Achat d'un véhicule hors route (VTT) – Programme d'aide financière au bénéfice des municipalités régionales de comté (MRC)

2018-11-245

Considérant le protocole d'intervention en sauvetage d'urgence en milieu isolé (SUMI) adopté par la MRC de Papineau;

Considérant l'entente intermunicipale concernant le service de sauvetage d'urgence en milieu isolé;

Considérant le programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors réseau routier (SUMI);

CONSIDÉRANT la soumission de F. Constantineau et Fils en date du 23 octobre 2018 au montant de seize mille six cents dollars (16 600 \$) plus les taxes applicables pour un véhicule hors route (VTT) de marque CAN-AM, modèle Outlander MAX XT 850 incluant un système de chenille;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

QUE ce conseil entérine l'achat du véhicule hors route (VTT) de marque CAN-AM, modèle Outlander MAX XT 850 avec système de chenille;

ET QU'il en autorise le paiement.

Adoptée à l'unanimité.

3.7 Questions du public

4. TRAVAUX PUBLICS ET AQUEDUC

4.1 Rapport du directeur des travaux publics et aqueduc

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport du directeur des travaux publics pour le mois d'octobre 2018.

4.2 Aide financière - Programme d'aide à la voirie locale - travaux rue Florimont

2018-11-246

CONSIDÉRANT la confirmation de l'aide financière no 27119-1 en date du 20 juillet 2018 pour une aide financière de dix mille dollars (10 000 \$), de la ministre, Madame Stéphanie Vallée;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfection pour l'amélioration de la rue Florimont sont terminés;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Périard

ET RÉSOLU QUE ce conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur la rue Florimont pour un montant subventionné de dix mille dollars (10 000 \$), conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET);

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la rue Florimont dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué;

ET QUE ce conseil demande à monsieur Robert Pellerin, directeur territorial de l'Outaouais du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports le remboursement de la subvention accordée (MTMDET).

Adoptée à l'unanimité.

4.3 Questions du public

5. HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun dossier à l'ordre du jour.

6. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

6.1 Rapport de l'inspecteur en urbanisme et environnement

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de l'inspecteur en urbanisme et environnement pour le mois d'octobre 2018.

6.2 Comité consultatif en urbanisme et en environnement (CCUE) procès-verbal de la réunion du comité

Les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la réunion du CCUE tenue le 10 septembre 2018.

6.3 Réforme cadastrale - Mandat à Me Louis-Philippe Robert, notaire pour l'enregistrement des titres de propriété

2018-11-247

CONSIDÉRANT QUE les travaux de refonte du Cadastre du Québec seront complétés à la fin février 2019;

CONSIDÉRANT QUE François Gauthier, arpenteur-géomètre, a soumis diverses problématiques rencontrées sur le territoire de Montpellier;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ce processus, il sera nécessaire de procéder à l'enregistrement de titres notariés;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Ghislaine Jean

ET RÉSOLU QUE ce conseil mandate Me Louis-Philippe Robert, notaire à préparer les divers actes qui seront nécessaires pour la régularisation des dossiers problématiques rencontrés dans le cadre de la réforme du Cadastre du Québec;

QUE Monsieur Stéphane Séguin, maire, et Madame Manon Lanthier, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tout document requis à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

6.4 Autorisation de paiement – Firme Écophylle

2018-11-248

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution 2018-05-107 ce conseil mandatait la firme Écophylle afin de procéder à la refonte des Règlements d'urbanisme et du Plan d'urbanisme de la Municipalité au taux horaire de quarante-cinq dollars de l'heure (45 \$/h), et ce conditionnellement à ce que le mandat soit terminé dans les deux ans à compter de sa signature;

CONSIDÉRANT la facture reçue en date du 15 octobre 2018 au montant de mille trois cent soixante-douze dollars et cinquante cents (1 372,50 \$) plus les taxes applicables qui équivaut à 30,5 heures à ce jour;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

QUE ce conseil entérine le paiement de la facture no 2018-045 à la firme Écophylle.

Adoptée à l'unanimité.

6.5 Questions du public



7. LOISIRS, CULTURE, ET VIE COMMUNAUTAIRE

7.1 Gratuité du centre communautaire – Guignolée 2018

2018-11-249

CONSIDÉRANT la demande reçue le 9 octobre dernier de la responsable de la Guignolée à Montpellier, madame Lise Desaulniers, afin d'avoir la gratuité du Centre communautaire le 1^{er} décembre pour la journée de Guignolée;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

QUE la gratuité du centre communautaire soit accordée afin de tenir la Guignolée.

Adoptée à l'unanimité.

7.2 Demande de gratuité du centre communautaire – Cours de danse country en couple

2018-11-250

CONSIDÉRANT la demande reçue le 2 octobre dernier de la part de Madame Suzanne Carrière, afin d'obtenir la gratuité du centre communautaire les vendredis soir de 19 h à 21 h afin d'y tenir des cours de danse country américain;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Ghislaine Jean

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

QUE ce conseil accepte la gratuité du centre communautaire les vendredis à compter du mois de janvier jusqu'au mois de mai 2019.

Adoptée à l'unanimité.

7.3 Achat d'un panneau solaire

2018-11-251

CONSIDÉRANT QUE le panneau solaire pour le chalet situé sur le site récréotouristique du lac Croche n'est plus fonctionnel;

CONSIDÉRANT la soumission d'Énergie Solaire DC inc. pour une trousse de panneau solaire 335W – 24VDC Solaire Canadien (certifié CSA) garantie 25 ans pour un montant de mille cent quatre-vingt-quinze dollars (1 195 \$) plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Périard

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

QUE ce conseil autorise l'achat et le paiement à Énergie Solaire DC inc.

Adoptée à l'unanimité.

7.4 Questions du public

8. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun dossier à l'ordre du jour.

9. DIVERS

Aucun dossier à l'ordre du jour.



10. CORRESPONDANCE

10.1 Levée de fonds annuelle pour la Coopérative de santé du nord de la Petite-Nation

Nous accusons réception de la lettre de remerciement reçue le 2 octobre dernier pour la commandite offerte lors de la Marche pour la Coopérative de santé du nord de la Petite-Nation.

10.2 Contre-offre pour achat de terrain – matricule 0880-95-9909

Nous accusons réception de la contre-offre reçue le 10 octobre dernier pour le terrain sis au 4 Fernand-Deschâtelet. Cette demande sera mise à l'étude.

10.3 Remerciement du Club Quad Petite-Nation

Nous accusons réception de la lettre de remerciement daté du 23 octobre de la part du Club Quad Petite-Nation pour les muffins et le café qui a été offert gratuitement aux quadistes de passage au lac Croche lors de la Randonnée des Couleurs ayant eu lieu le 13 octobre dernier.

10.4 Questions du public

11. QUESTIONS DU PUBLIC

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

2018-11-252

Il est proposé par Monsieur Bernard Riopel

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée à 20 h 13.

Adoptée à l'unanimité.


Stéphane Séguin, maire


Manon Lanthier, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Prendre note que le genre masculin inclut le genre féminin, pour fin de simplification.